



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 17 février 2026

PÉTITION GCIF

GCIF :

POURSUIVONS ET AMPLIFIONS NOS EXIGENCES !

**Depuis quelques semaines,
une pétition spécifique GCIF
à l'initiative de la CGT
circule.**

**Elle porte pour
revendication centrale
l'instauration
d'une indemnité mensuelle
forfaitaire garantie
permettant d'assurer
une augmentation
de 20 % supplémentaire
à l'indemnité actuelle.**

**Devant l'attente que cela
suscite, la Direction doit
y répondre !**

La Direction, le Patronat et le Gouvernement comptent sur le contexte social dégradé subi par les salariés afin de faire taire toutes revendications sociales. Pour renforcer cette torpeur au sein du GPU, le spectre de l'ouverture à la concurrence est agité, le but étant qu'il agisse tel un puissant anesthésiant. Les raisons sont multiples :

- En vue de préparer les lots à l'ouverture à la concurrence, les détournages se multiplient,
- Le contenu métier est attaqué,
- Les conditions de travail sont mises à mal,
- De nombreuses incertitudes se font ressentir quant à l'évolution de la réglementation,
- Une partie de la rémunération est sur la sellette (prime de travail train, EVS...).

La CGT demeure farouchement opposée à cette vision mortifère pour les droits sociaux des cheminots et pour le service public ferroviaire. Ainsi, pour contrer les sinistres desseins de la Direction, la CGT conteste, propose et entend négocier sus ses bases revendicatives.

La récente augmentation de la prime de travail pour tous les ASCT via la prise en compte du projet CGT (revalorisation, refonte, sécurisation et simplification) démontre que le rapport de force est nécessaire pour faire aboutir nos revendications. La réussite d'une pétition est un élément essentiel du rapport de force. S'agissant de la prime de travail, ce sont 60 % des ASCT qui, en quelques mois, avaient soutenu la démarche CGT.

Aussi, depuis l'été 2025, la CGT propose une pétition spécifique à destination des GCIF. Elle vise à l'évolution de l'indemnité journalière pour les GCIF vers une indemnité mensuelle forfaitaire Transilien revalorisée à hauteur de 20 %. La CGT revendique que le versement soit garanti en toutes circonstances (maladie, SU...) et qu'elle soit pérenne.

Le succès de cette pétition conditionnera l'ouverture de réelles négociations. En ce sens, pour conquérir de nouveaux droits, il est nécessaire d'élèver le rapport de force afin de bousculer et mettre à mal la posture hermétique de la Direction.

De ce fait, la CGT appelle tous les CGIF sans distinction à appuyer cette démarche afin d'imposer l'augmentation de la rémunération. La pétition CGT est au service des GCIF. L'engagement dans le collectif est un gage déterminant à la réussite de nos exigences.

**POUR PESER ET IMPOSER NOS REVENDICATIONS,
POURSUIVONS LA SIGNATURE DE LA PÉTITION CGT !**

